

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Stage 2025

■ Désignation

Le stage *Chanter et improviser au 13^e siècle* est organisé par des professeurs dont l'objectif est la promotion de l'improvisation musicale sous toutes ses formes, et en particulier dans les styles anciens. Sous le vocable de *Chanter et improviser au 13^e siècle*, un groupement de particuliers se constitue pour concevoir, élaborer et dispenser des formations à la musique médiévale.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de *Chanter et improviser au 13^e siècle*
- stagiaire : la personne physique qui participe à cette formation.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent uniquement à l'offre de formation professionnelle intitulée « *Chanter et improviser au 13^e siècle* ». Le fait de s'inscrire à cette formation implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

■ Description de la formation

La formation « *Chanter et improviser au 13^e siècle* » se déroule sur 6 demi-journées de formation, soit 21 heures au total.

■ Inscription

L'inscription à la formation se fait par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne téléchargeable [ici](#).

Après réception de l'inscription dans le formulaire en ligne, deux étapes sont nécessaires pour valider définitivement l'inscription :

1) Réservation d'une place dans la formation

La réservation d'une place dans la formation n'est effective qu'après le versement d'un acompte de 100 € sur le montant total des frais pédagogiques. Ce versement doit être effectué uniquement par virement bancaire sur le compte de Jean-Yves Haymoz auprès de la Banque Postale de France, IBAN : FR84 2004 1010 0207 5032 4V02 348, BIC : PSSTFRPPCHA.

2) Confirmation définitive de l'inscription

La confirmation définitive de l'inscription du stagiaire n'est effective qu'après réception

- a) du solde des frais pédagogiques et,
- b) le cas échéant, du montant des frais de pension complète.

L'ensemble de ces deux sommes (a et b) doit être réglé en un seul versement par virement bancaire sur le compte susnommé.

■ Liste d'attente

Une fois le nombre maximum d'inscriptions atteint, le formulaire en ligne est fermé. Les candidatures pourront alors être reçues sur l'adresse haymoz@gmail.com, et seront placées sur une liste d'attente. En cas de désistement d'un participant au stage, les organisateurs peuvent proposer la ou les places libérées aux personnes inscrites sur la liste d'attente.

■ Tarifs

Trois tarifs sont proposés :

- un tarif pour les stagiaires dont la formation est prise en charge par l'employeur ;
- un tarif « normal » ;
- un tarif pour les étudiants. Ce tarif est proposé aux personnes pouvant justifier de ce statut. Les organisateurs se réservent le droit d'apprécier la pertinence du justificatif fourni.

■ Délais de règlement

Le 1^{er} versement (acompte de 100 €) doit être effectué au moment de l'inscription. Le 2^e versement (solde des frais pédagogiques et pension complète) doit être effectué au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, la réservation de la place du stagiaire n'est plus acquise, les organisateurs du stage se réservant alors la possibilité de proposer cette place à une autre personne.

■ Désistement d'un participant

En cas de désistement signifié par le stagiaire **plus de 15 jours** avant le démarrage de la formation, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à Jean-Yves Haymoz, 20 rue des Alpes, CH-1700 Fribourg, Suisse, l'acompte de 100 € lui sera intégralement remboursé.

En cas de désistement signifié par le stagiaire **moins de 15 jours** avant le démarrage de la formation, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à la même adresse, une somme égale à un tiers du montant total des frais pédagogiques sera conservée par l'organisateur. Les sommes éventuellement déjà versées pour la pension complète seront intégralement remboursées au stagiaire.

■ Absence ou interruption de la formation

Toute formation commencée est due dans son intégralité, et fera l'objet d'une facturation au stagiaire. En cas d'absence ou d'interruption de la formation, la facturation distinguera les sommes correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes correspondant aux journées d'absence.

■ Annulation du stage

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la formation, au plus tard une semaine avant le premier jour de la formation.

En cas d'annulation du stage du fait de l'organisateur, et quelle qu'en soit la raison, les sommes versées par le stagiaire (1^{er} et 2^e versements, tels que définis ci-dessus) seront intégralement remboursées, sans délai.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation prise en charge par un organisme tiers, un devis est adressé par *Chanter et improviser au 13^e siècle* au client. Un exemplaire dûment renseigné, date, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à *Chanter et improviser au 13^e siècle* chez Jean-Yves Haymoz (voir adresse plus haut) ou par mel à haymoz@gmail.com .

À l'issue de la formation, *Chanter et improviser au 13^e siècle* remet une attestation de formation au Stagiaire. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, *Chanter et improviser au 13^e siècle* est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. *Chanter et improviser au 13^e siècle* ne pourra pas être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux externes à *Chanter et improviser au 13^e siècle*, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, la survenue d'une pandémie, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de *Chanter et improviser au 13^e siècle*.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par *Chanter et improviser au 13^e siècle* pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de *Chanter et improviser au 13^e siècle*. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent dans la plaquette « *Chanter et improviser au 13^e siècle* » sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

Chanter et improviser au 13^e siècle, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par *Chanter et improviser au 13^e siècle* au client. *Chanter et improviser au 13^e siècle* s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, les informations transmises par le client y compris les

Informations concernant les stagiaires. Cependant, le client accepte d'être cité par *Chanter et improviser au 13^e siècle* comme client de ses formations. À cet effet, le client autorise *Chanter et improviser au 13^e siècle* à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de *Chanter et improviser au 13^e siècle*.
- conformément à la Loi fédérale sur la protection des données, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, *Chanter et improviser au 13^e siècle* conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, *Chanter et improviser au 13^e siècle* s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit suisse. En cas de litige survenant entre le Client et *Chanter et improviser au 13^e siècle* à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

Le dépliant sur le stage et les présentes CGV sont téléchargeables à cette [adresse](#).